

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CONSERVATOIRE DU VEXIN

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE



Approuvé lors du Conseil Syndical du 6 octobre 2025

Table des matières

Table des matières.....	2
Préambule.....	4
1. LE PARCOURS DÉCOUVERTE : « ÉVEIL / INITIATION » - musique • danse • théâtre :.....	4
1.1 L'éveil (4 - 5 ans)	4
Maternelles MS et GS :	4
1.2 L'initiation à 6 ans	4
1.3 Les Conditions d'accès	5
2. LE PARCOURS ÉTUDE MUSIQUE :	6
2.1 Principe et organisation du parcours étude.....	6
2.2 Dispositions particulières	6
2.3 Organisation des études	7
2.3.1 Schémas organisation du parcours étude Musique	7
2.3.2 La Formation Musicale	7
2.3.3 La Pratique collective	7
2.4 L'évaluation.....	7
2.4.1 L'évaluation intra cycle.....	7
2.4.2 Examens de fin de cycle instrumentaux	7
2.4.2.1 Généralités.....	7
2.4.2.2 Modalités d'organisation et déroulement des examens	8
2.4.2.3 Programme des examens.....	8
2.4.2.4 Mentions	8
2.5 Examens de fin de cycle	9
2.6 Le parcours étude jazz	9
2.6.1. L'entrée dans le domaine du jazz	9
2.6.2 En Cycle 1 : « Apprentissages fondamentaux » (1 à 2 ans)	9
2.6.3 En Cycle 2 – « Approfondissement » (3 à 5 ans)	9
2.6.4 En Cycle 3 – « Autonomie » (2 à 4 ans)	10
2.7 Le parcours étude Musique Actuelles Amplifiées (MAA)	10
2.7.1 L'entrée en parcours MAA	10
2.7.2 En Cycle 1 « Apprentissages fondamentaux » (1 à 2 ans)	11
2.7.3 En Cycle 2 « Approfondissement » (3 à 5 ans)	11
2.7.4 En Cycle 3 — « Autonomie » (2 à 4 ans).....	11
3. LES PARCOURS MUSIQUE NON DIPLÔMANTS :.....	12

3.1 Parcours libre / personnalisé en musique :.....	12
3.2 Le parcours libre/ personnalisé en Jazz et en MAA	13
4. LE PARCOURS PROGRAMME EN DANSE : :	13
4.1 Les conditions d'accès	13
4.2 Les objectifs pédagogiques.....	13
4.3 Certificat médical	13
4.4 L'Évaluation en danse.....	14
5. LE PARCOURS DÉCOUVERTE EN THÉÂTRE :	14
5.1 Les conditions d'accès	14
5.2 Les objectifs pédagogiques.....	14
5.2.1 Parcours « Découverte » 1 ^{ère} phase (débutant CE2–CM2)	14
5.2.2 Parcours « Découverte » 2 ^{ème} phase (ados collègue).....	14
5.2.3 Parcours « Découverte » 3 ^{ème} phase (lycée)	14
6. LE PARCOURS ADULTE :	15
6.1 Le Parcours adulte – Musique.....	15
6.2 Les objectifs pédagogiques en musique	15
6.3 Le parcours adulte en théâtre.....	15
6.4 Les objectifs pédagogiques en théâtre.....	15
7. LE PARCOURS COMPAGNONNAGE :	16
8. LES PARCOURS ADAPTES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-INCLUSION :	16
9. LES PRATIQUES COLLECTIVES :	16
9.1 Le Rôle pédagogique et artistique des pratiques collectives	17
9.2 Organisation et obligations	17
9.3 Évaluation et valorisation.....	17
10. LA FILIÈRE VOIX :	18
10.1 L'organisation pédagogique :.....	18
10.2 Les répertoires et la scène :	18
10.3 L'évaluation.....	18
10.4. L'autonomie et orientation.....	18
11. LA TRANSVERSALITÉ :	19
12. L'ÉCOLE DU SPECTATEUR :	19

Préambule

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal du Vexin – Musique, Danse, Théâtre accueille tous les publics, sans condition d'âge, de niveau, ni de diplôme. Il propose un enseignement structuré et progressif : de l'éveil jusqu'à l'acquisition des compétences permettant une pratique autonome et exigeante. L'apprentissage s'organise en parcours de formation pour que chacun construise et fasse grandir son projet artistique, qu'il relève de la pratique amateur ou pour la musique, et le théâtre vers une voie à visée préprofessionnelle.

1. LE PARCOURS DÉCOUVERTE : « ÉVEIL / INITIATION » - musique • danse • théâtre :

Dès le plus jeune âge, le Conservatoire du Vexin cultive la sensibilité artistique des enfants. Cet éveil et cette initiation dès l'école maternelle, préparent efficacement leurs futurs apprentissages en musique, en danse ou en théâtre, tout en renforçant leurs aptitudes cognitives, sensorielles et sociales (attention, mémoire, motricité fine, écoute et coopération).

1.1 L'éveil (4 - 5 ans)

Maternelles MS et GS :

- Éveil musique
- Éveil danse
- Éveil artistique (musique / danse / théâtre) une discipline par trimestre

En groupe (MS.GS 45 min/semaine), l'enfant découvre les arts sans ses parents et gagne en autonomie. Il développe les premières bases communes par le chant et les comptines, les jeux rythmiques et l'instrumentarium adapté (musique), l'exploration du mouvement et de la motricité (danse), ainsi que le jeu symbolique, la voix parlée et les petites saynètes (théâtre). Cette approche sensible et ludique construit des repères d'écoute, de rythme, d'espace et de relation aux autres.

1.2 L'initiation à 6 ans

CP :

- Musique : cours instrumental (20 min individuel) ou découverte instrumentale (5 instruments proposés sur l'année) + formation musicale (1h)
- Danse initiation modern jazz ou hip-hop(1h)
- Théâtre(1h) -double niveau CP/CE1

En musique :

La découverte instrumentale (à partir de 6 ans) :

Les instruments nécessaires à la découverte Instrumentale sont emportés lors du premier cours de chaque atelier par l'élève pour être travaillés à la maison et sont restitués au professeur au dernier cours de chaque atelier.

Les enfants explorent les grandes familles d'instruments et développent des repères d'écoute, de timbre et de hauteur, ainsi que la mémorisation mélodique et rythmique. Tout au long de l'année, ils essaient les instruments enseignés au conservatoire afin de choisir au début du 3^e trimestre (avant les réinscriptions). Le choix s'effectue en tenant compte des souhaits de l'enfant, des observations des enseignants et des places disponibles ; les familles formulent trois vœux classés par ordre de priorité. La direction valide ensuite l'affectation finale de l'instrument.

En danse :

CP/CE1/CE2

En initiation danse (1h hebdomadaire en groupe), l'enfant développe posture et coordination, sens du rythme, écoute musicale et repères dans l'espace à travers des jeux dansés, percussions corporelles et petites phrases chorégraphiques. On explore l'imaginaire, l'expression et le rapport au groupe (entrer/sortir de scène, regarder/être regardé). Une courte restitution en fin d'année valorise les acquis.

En théâtre :

CP/CE1

L'initiation théâtre (1 h hebdomadaire en groupe) fait découvrir le jeu scénique par le jeu collectif, l'improvisation guidée et des exercices de voix et de diction. Les enfants travaillent l'écoute, la présence, l'imaginaire et la confiance en soi à travers des situations ludiques (mime, saynètes courtes, jeux de rôles). On aborde aussi les premiers repères de plateau (entrer/sortir, regarder/être regardé) et la mémoire de textes très courts. Une petite restitution en fin d'année valorise les acquis.

1.3 Les Conditions d'accès

L'admission dans le module « découverte instrumentale » (5 instruments différents dans l'année) se fait, dans la limite des places disponibles, à partir du CP.

L'admission dans le parcours Découverte « éveil musique » se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée en classe de moyenne section et jusqu'en classe de grande section de maternelle.

L'admission dans le Parcours Découverte « initiation musique » se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée en classe de CP.

En théâtre et en danse, le Conservatoire accueille les élèves désireux de pratiquer sans condition de niveau, de diplôme, ni d'âge, dans la limite des places disponibles.

En danse, l'admission dans le parcours « éveil » se fait à partir de l'entrée en moyenne section (4 ans) et classe élémentaire (6 ans) pour l'« Initiation »

L'admission en « Initiation théâtre » s'effectue à partir de l'entrée en classe préparatoire (6 ans).

2. LE PARCOURS ÉTUDE MUSIQUE :

(Cf. annexe)

2.1 Principe et organisation du parcours étude, domaine classique à contemporain ; discipline principale Instrument/Chant

La progression s'évalue par cycle. Un cycle correspond à une période induisant la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation qui concourent à l'acquisition de compétences. Celles-ci relèvent à la fois de savoir-être, de savoir-faire et de connaissances.

Les cycles du parcours étude en musique sont structurés comme suit :

Le 1^{er} cycle (durée de 3 à 5 ans), cycle de découverte dans la discipline choisie, participe de la construction, de la motivation, du développement de la curiosité et de l'acquisition de bases de pratique et de culture musicale.

Au cours du 2nd cycle (durée de 3 à 5 ans), cycle d'apprentissage, l'élève consolide ses acquis, affirme sa personnalité artistique et développe sa capacité à tenir sa place au sein d'une pratique collective et acquiert les bases d'une pratique en autonomie.

Enfin, le 3^{ème} cycle amateur (de 2 à 4 ans), cycle d'accomplissement, permet l'approfondissement des techniques et aboutit à une pratique artistique autonome.

L'accompagnement des parcours permet d'orienter et de conduire les élèves vers une voie préprofessionnalisante grâce aux passerelles vers les autres établissements classés du territoire du Val D'Oise.

2.2 Dispositions particulières – musique classique à contemporain

L'admission dans le niveau 1^{er} cycle se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée en classe de CE1.

L'admission dans les niveaux 2nd et 3^{ème} cycles se fait suite à l'obtention des diplômes correspondants aux cycles précédents ou bien à la suite d'un entretien en présence de la directrice et de l'enseignant concerné lors de l'arrivée d'un élève non-débutant au sein du Conservatoire.

2.3 Organisation des études

2.3.1 Schémas organisation du parcours étude Musique domaine classique à contemporain

Se reporter à l'annexe du présent règlement

2.3.2 La Formation Musicale

La participation aux cours de Formation Musicale est obligatoire dans parcours étude. Seuls les élèves ayant achevé leur cursus (cycle 1, cycle 2) et les adultes (à partir de l'âge de 18 ans) le souhaitant en sont exemptés.

2.3.3 La Pratique collective

La participation à une pratique collective est obligatoire pour les élèves inscrits en 1C1 et 1C2 (1^{er} cycle). Ils sont prioritairement orientés vers les cours de chant choral et intègrent une autre pratique collective (débutants) dès le 1C3/1C4 et 2nd cycle. L'accès en pratique d'ensemble est autorisé dès la première année en fonction de la décision concertée du professeur référent et après validation de la direction.

2.4 L'évaluation

2.4.1 L'évaluation intra cycle

À mi-année, la discipline principale donne lieu à une évaluation interne pour les niveaux intra cycles, organisée avec deux professeurs en binômes, sous la forme d'une pédagogie de groupe ou en représentation publique, afin de faire un point sur la progression et la motivation avec l'élève et la famille, de fixer les objectifs pédagogiques et de rappeler les attendus. Ce temps dédié donne lieu à un retour écrit, formalisé dans le bulletin semestriel de l'ensemble des disciplines suivies.

En première année, un temps d'échange avec les familles sur la progression de l'élève est à privilégier.

2.4.2 Examens de fin de cycle instrumentaux

2.4.2.1 Généralités

Les élèves se présentent aux examens de fin de cycle sur proposition de leur professeur. Toutefois, il est souhaitable que le nombre d'années pendant lequel un élève est présent au sein d'un cycle corresponde à ce qui est préconisé au niveau du schéma de référence présenté en annexe au présent règlement.

Seuls peuvent se présenter les élèves qui suivent un parcours étude complet, à savoir trois Unité d'Enseignement : instrument, formation musicale et pratique collective (lorsque celle-ci est proposée). Si tel n'est pas le cas, il est nécessaire d'avoir au préalable l'accord de la direction.

L'avis du jury concernant la validation de la dominante instrumentale de l'élève dans le cycle supérieur prend en compte la qualité de la prestation de l'élève lors de l'examen, mais aussi les appréciations relevant du contrôle continu ainsi que l'opinion de l'enseignant principal.

L'obtention des diplômes des fins de cycle n'est attribuée qu'après la validation des trois UE de référence ; dominante instrumentale, formation musicale et pratique collective avec une participation à la saison culturelle du conservatoire.

La validation des trois UE aboutit à l'obtention du diplôme :

- Diplôme de fin de 1er cycle
- B.E.M (Brevet d'Études Musicales) en fin de 2ème cycle
- CEM (Certificat d'Études Musicales) en fin de 3^{ème} cycle amateur.

2.4.2.2 Modalités d'organisation et déroulement des examens

Le lieu, la date, l'horaire et le contenu des examens sont fixés par la Direction du Conservatoire. Chaque élève reçoit une convocation nominative pour ce qui est des examens auxquels il est inscrit ainsi que pour les répétitions attenantes. La participation des élèves aux épreuves prévaut sur toute autre activité du Conservatoire (activité pédagogique ou artistique).

L'organisation de l'épreuve propose une préparation à l'épreuve de déchiffrage et d'autonomie après la présentation des pièces travaillées.

2.4.2.3 Programme des examens

Le contenu des épreuves est communiqué aux élèves huit cours avant le jour des examens excepté les pièces de déchiffrage données en loge le jour même (1^{er} cycle uniquement).

Contenu des épreuves de 1^{er} cycle :

Deux pièces imposées, de « caractère » différent :

- une première pièce imposée commune pour chaque discipline et choisie par les professeurs. Les pièces sont donc les mêmes pour tous les élèves d'une même discipline et sont données 8 cours (sans compter les vacances scolaires) avant l'épreuve.
- une seconde pièce imposée, avec ou sans accompagnement piano, travaillée par l'élève au cours de l'année ou de l'année précédente et choisie par le professeur. Cette pièce peut donc être différente pour chaque élève ;
- une courte pièce de déchiffrage donnée le jour de l'examen, choisie ou composée par le professeur pour le niveau 1^{ER} cycle.

Contenu des épreuves de 2nd et 3^{ème}s cycles :

- deux pièces de caractère et/ou style différent, dont au moins une avec accompagnement de piano pour les instruments monophoniques. La seconde pièce peut être jouée seule, avec accompagnement piano, support disque ou autre.

2.4.2.4 Mentions

Après délibérations du jury, l'épreuve de fin de cycle dans la dominante instrumentale ou vocale donne lieu aux récompenses suivantes : passage dans le cycle supérieur sans mention, avec mention assez bien, bien, bien à l'unanimité, très bien, très bien à l'unanimité, très bien à l'unanimité avec félicitations du jury.

Les UE validées peuvent donner faire l'objet d'attestations de réussite, sur demande auprès de la direction.

2.5 Examens de fin de cycle, la Formation Musicale

Les élèves participent aux examens de fin de cycle sur proposition de leur professeur. Toutefois, il est souhaitable qu'ils soient présentés à l'issue de l'année scolaire écoulée au sein des niveaux 1C4 ou 2C3/2C4.

L'examen consiste en deux épreuves écrite et orale.

Suite à l'examen écrit, les notes nécessaires pour pouvoir se présenter à l'examen oral sont :

- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour le 1^{er} cycle
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour le 2nd cycle

2.6 Le parcours étude jazz ; discipline principale : pratique collective et improvisation

2.6.1. L'entrée dans le domaine du jazz suppose des acquis préalables obtenus au choix

- 2 années de cycle 1 en cursus musique (saxophone ou piano)
- 2 années de cycle 1 en cursus musiques actuelles amplifiées
- À l'issue d'un cycle passerelle pour les élèves issus d'une classe orchestre musiques actuelles
- À l'issue du cycle initial "adultes" (saxophone, piano/claviers, guitare électrique, basse électrique, batterie).

Les contenus portent sur la lecture rythmique et harmonique, l'écoute, la lecture de grilles, le swing, l'improvisation (gammes, arpèges, II-V-I), l'accompagnement (comping/walking) et un répertoire de standards.

2.6.2 En Cycle 1 : « Apprentissages fondamentaux » (1 à 2 ans)

Cours instrumental, discipline associée : 30 min hebdomadaires (cumulables en pédagogie de groupe). Formation musicale jazz : 1 h hebdomadaire au sein de l'ensemble jazz (travail intégré FM/collectif).

Pratique collective : auditions, concerts et projets internes jalonnent l'année.

L'Évaluation : contrôle continu (observations du professeur, bulletins semestriels), complété par auditions/projets.

Validation de cycle : examen de fin de cycle comprenant une épreuve instrument et FM jazz + évaluation continue en pratique collective.

2.6.3 En Cycle 2 – « Approfondissement » (3 à 5 ans)

Cours instrumental, discipline associée :

30 min (cumulables en groupe) • FM jazz : 1 h • Pratique collective : 1 h 30 (atelier/ensemble).

L'Évaluation : contrôle continu (observations + bulletins semestriels), auditions, concerts, projets, et audition-contrôle annuelle en présence de la direction.

Validation de cycle : examen de fin de cycle (épreuves instrument et FM jazz + évaluation continue en collectif).

Diplôme : délivrance du Brevet de fin de 2^e cycle (BEM) sous réserve d'une validation dans chaque discipline (UE)

2.6.4 En Cycle 3 – « Autonomie » (2 à 4 ans)

Le parcours est conçu pour des élèves souvent engagés parallèlement dans des études secondaires/supérieures ou une activité professionnelle.

Dominante et modules complémentaires choisis dans l'offre suivante : FM jazz, saxophone, guitare électrique, basse électrique, piano jazz, batterie, ensemble/big band.

Cours instrumental : 45 min hebdomadaires.

Projet personnalisé : élaboré par l'élève, validé par l'équipe pédagogique (ajustable).

Évaluation : contrôle continu (observations + bulletins semestriels), auditions, concerts, projets, et audition-contrôle annuelle en présence de la direction.

L'examen de fin de cycle (épreuve terminale dans la dominante et dans les UE) comporte la validation d'UE de chaque discipline permettant la délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM) Jazz, avec dominante précisée. L'examen peut être présenté plusieurs fois, dans la limite des 4 années autorisées au cycle.

Les dispositions communes aux différents parcours en jazz ; discipline principale : pratique collective

-La pratique collective (atelier, ensemble, big band) est la dominante du cursus et est prise en compte dans l'évaluation continue.

-La présence aux restitutions (auditions, concerts, projets) fait partie des obligations pédagogiques du parcours.

2.7 Le parcours étude Musique Actuelles Amplifiées (MAA) ; discipline principale : la pratique collective

2.7.1 L'entrée en parcours MAA suppose des acquis préalables obtenus au choix

-2 années de cycle 1 en parcours étude musique (guitare, guitare électrique, basse électrique, batterie, claviers/piano, chant amplifié) ;

-2 années de cycle 1 en parcours jazz ou en parcours étude, domaine classique à contemporain ;

-à l'issue d'un cycle passerelle pour les élèves issus d'une classe-orchestre MAA ;

-à l'issue du cycle initial "adultes" (guitare, basse, batterie, claviers, chant/MAO).

Les spécificités MAA : groove & cohésion rythmique (section), lecture de grilles/lead sheets, repères formes (couplet/refrain/bridge), arrangements et écritures de riffs, improvisation/solo par gammes/arpèges, sound design (amplis/effets), technique micro, MAO/production (bases), répétition amplifiée et pratique de scène (balance, retours, sécurité auditive), répertoires rock/pop/funk/soul/hip-hop/électro.

2.7.2 En Cycle 1 « Apprentissages fondamentaux » (1 à 2 ans)

Cours instrumental : 30 min hebdomadaires (cumulables en pédagogie de groupe).

Formation musicale MAA : 1 h hebdomadaire au sein de l'atelier MAA (intégration FM/collectif : écoute/groove, lecture de grilles, repères harmoniques & formes).

Pratique collective : atelier groupe (mise en place, répertoire court), auditions/projets internes.

L'évaluation : contrôle continu (observations + bulletins semestriels), auditions/projets.

La validation : examen de fin de cycle (instrument + FM MAA) + évaluation continue en collectif.

2.7.3 En Cycle 2 « Approfondissement » (3 à 5 ans)

Instrument : 30 min (cumulables en groupe) ; en année de fin de cycle, passage à 40 min.

FM MAA : 1 h (harmonie appliquée, lectures rythmiques, ear training, styles).

Pratique collective : 1 h 30 (atelier/groupe, résidences studio, set 15–20 min).

Modules optionnels : MAO/production, écriture/compo, arrangement.

L'évaluation : contrôle continu (observations + bulletins), auditions, concerts, projets, et audition-contrôle annuelle en binôme de professeurs ou en présence de la direction.

La validation : examen de fin de cycle (épreuves instrument et FM MAA + évaluation continue en collectif).

Le diplôme : Brevet de fin de 2^e cycle (BEM – MAA) sous réserve de validation des UE.

2.7.4 En Cycle 3 — « Autonomie » (2 à 4 ans)

Le parcours est compatible avec études secondaires/supérieures ou activité pro.

Dominante & modules complémentaires au choix : FM MAA, chant amplifié, guitare, basse, batterie, claviers/synthés, MAO/production, ensemble MAA/big band MAA, technique live/studio (initiation).

Cours instrumental : 45 min hebdomadaires.

Projet personnalisé : défini par l'élève (ex. EP 3–4 titres live/studio, set scénique 20–30 min, création originale), validé par l'équipe pédagogique et ajustable.

L'évaluation : contrôle continu (observations + bulletins), auditions, concerts, enregistrements, et audition-contrôle annuelle en présence de la direction.

L'examen de fin de cycle (épreuve terminale dans la dominante + UE suivies). La validation des UE permet la délivrance du CEM MAA avec mention de la dominante. L'examen est représentable dans la limite des 4 années du cycle.

2.7.5 Les dispositions communes (Jazz & MAA)

La pratique collective (atelier/groupe/ensemble) est constitutive du cursus et intégrée à l'évaluation continue.

La présence aux restitutions (auditions, concerts, projets) fait partie des obligations pédagogiques.

La sécurité auditive et ergonomie : prévention, réglages (volumes/retours), pauses ; sensibilisation au cadre légal (droits d'auteur/SEAM).

3. LES PARCOURS MUSIQUE NON DIPLÔMANTS :

3.1 Parcours libre / personnalisé en musique

Parce que la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses, l'accès à un parcours plus personnalisé, sans examen diplômant est proposé, sous réserve de l'obtention du diplôme de fin de 1^{er} cycle en Formation Musicale sur demande du représentant légal de l'élève et après avis favorable de la direction et de l'équipe pédagogique. Les modalités d'organisation appliquées aux pratiques musicales sont précisées ci-après.

Deux parcours possibles :

Parcours 1 :

Le parcours personnalisé intègre deux UE intégrant la dominante (instrument ou chant) et une UE en pratique collective.

Après décision du conseil pédagogique, un retour en parcours étude est possible.

Parcours 2 :

Chaque élève dispose d'un crédit annuel de 8 heures d'enseignement, à planifier avec l'enseignant : soit 30 minutes tous les quinze jours, soit sous forme de mini-stages. Ce volume peut aussi être mutualisé entre plusieurs élèves pour favoriser la pédagogie de groupe ou la création d'un ensemble instrumental et/ou vocal.

Pour les deux parcours, l'évaluation se fait en contrôle continu, nourri par des auditions, concerts ou projets qui jalonnent l'année et donnent des repères clairs à l'élève. Les appréciations sont formalisées sur le bulletin semestriel.

3.2 Le parcours libre/ personnalisé en Jazz et en MAA

Le parcours non diplômant en jazz (validé par le conseil pédagogique) : le projet personnalisé précise la durée et les modalités (objectifs, restitutions, modules suivis).

Le parcours non diplômant en MAA (approuvé par le conseil pédagogique) : le projet personnalisé précise la durée et les modalités (objectifs, modules, restitutions).

Les dispositions communes aux deux parcours :

- La pratique collective (atelier, ensemble, big band) est constitutive du parcours et prise en compte dans l'évaluation continue.
- La présence aux restitutions (auditions, concerts, projets) fait partie des obligations pédagogiques du parcours.

4. LE PARCOURS PROGRAMME EN DANSE : esthétique moderne jazz, hip-hop :

4.1 Les conditions d'accès

L'admission en cours débutant se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée en classe de CM1 (9 ans).

L'admission en cours adolescents se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée en classe de 6ème.

4.2 Les objectifs pédagogiques

Le parcours pédagogique en danse vise à explorer le mouvement dansé dans sa relation au temps, à l'espace, aux dynamiques et à la musique. Les élèves acquièrent des bases techniques, le vocabulaire de la danse et développent leur expressivité corporelle. Ils peuvent également découvrir les fondamentaux d'au moins une autre discipline chorégraphique pour élargir leurs repères. La mémorisation et l'interprétation de courts enchaînements structurent la progression. La musicalité et le sens rythmique sont travaillés en lien étroit avec la musique. Des temps de création (improvisation, composition, répertoires) nourrissent l'invention. Enfin, le parcours du spectateur invite à des sorties et des rencontres artistiques (spectacles, expositions, concerts), prolongent l'apprentissage et ouvrent la culture chorégraphique.

4.3 Certificat médical

Selon les Articles R.362-1 et R.362-2 du code de l'éducation, les élèves danseurs sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse, et ce au plus

tard avant le 3^{ème} cours suivant leur inscription au Conservatoire, marquant la fin de la période d'essai.

4.4 L'Évaluation en danse

Les élèves reçoivent au cours de l'année scolaire 2 appréciations semestrielles et ont la possibilité de demander une attestation relative à leur parcours.

5. LE PARCOURS DÉCOUVERTE EN THÉÂTRE :

5.1 Les conditions d'accès

L'admission dans la 1^{ère} phase Débutant du parcours Découverte se fait, dans la limite des places disponibles, partir de l'entrée en classe élémentaire 2 (CE2).

L'admission dans la 2^{ème} phase Ado du parcours Découverte se fait, dans la limite des places disponibles, à partir de l'entrée au collège et lycée.

5.2 Les objectifs pédagogiques

5.2.1 Parcours « Découverte » 1^{ère} phase (débutant CE2–CM2)

En petit groupe (1 h/semaine), les élèves découvrent le jeu par des exercices ludiques d'improvisation, de mime et de chœur parlé. Ils apprennent à mobiliser corps et voix (respiration, articulation, rythme de la parole), à écouter le partenaire, à se repérer dans l'espace scénique (entrées/sorties, adresses simples) et à mémoriser de très courtes saynètes. On introduit le vocabulaire de base (personnage, intention, décor/plateau) et les règles de sécurité. Une petite restitution en fin de période valorise les acquis.

5.2.2 Parcours « Découverte » 2^{ème} phase (ados collège)

À raison de 1 h 30 par semaine, les élèves approfondissent les outils de l'acteur : souffle, diction/projection, précision du geste, écoute et adresse au public. Ils alternent improvisations dirigées, écriture scénique courte et travail d'extraits (classiques et contemporains), avec une initiation à la dramaturgie (situation, enjeu, intention). Le travail choral (voix/corps à plusieurs) et la création collective préparent une petite forme publique. L'évaluation continue (assiduité, progression, engagement de scène) donne des repères clairs à chacun.

5.2.3 Parcours « Découverte » 3^{ème} phase (lycée)

En groupe, les lycéens consolident les outils de l'acteur à un niveau d'exigence plus élevé : souffle et projection, diction et phrasé, précision du geste et de la présence. Les séances alternent improvisations dirigées, écriture scénique (adaptation, montage), et travail d'extraits plus longs (classiques et contemporains), avec une initiation à la dramaturgie (situation, enjeu, trajectoire du personnage) et aux éléments de plateau (adresse, rythme, déplacements, regard au public). Un volet chant/voix parlée et corps en mouvement affine l'écoute et la cohésion de groupe (chœur/partition corporelle). Les élèves sont invités à tenir

un carnet de bord (intention, notes de jeu) et à pratiquer l'école du spectateur (retours critiques après spectacle). Le parcours se conclut par une petite forme publique (ou sortie d'atelier) préparée en autonomie encadrée. L'évaluation continue valorise l'assiduité, la progression technique, l'engagement scénique et la contribution au projet collectif, et prépare la poursuite en Parcours Études ou en compagnonnage.

6. LE PARCOURS ADULTE :

6.1 Le Parcours adulte – Musique

Le parcours adulte s'adresse aux débutants comme aux musiciens en reprise, avec un rythme et des contenus adaptés aux disponibilités et aux objectifs de chacun. L'apprentissage combine un cours instrumental individuel (ou en duo quand c'est pertinent), des ateliers collectifs (chœur, musique de chambre, ensembles, MAO/impro) et, à la demande, une formation musicale ciblée pour consolider lecture, rythme et oreille. Les projets jalonnent l'année (petites formes, scènes partagées, sorties d'atelier), dans une logique d'autonomie progressive et de plaisir de jouer en groupe.

6.2 Les objectifs pédagogiques en musique

Le parcours vise l'acquisition de gestes techniques fiables et d'outils musicaux utiles (posture, souffle, rythme, lecture, repères d'interprétation), l'inscription dans une pratique collective régulière, le développement de l'écoute et de la capacité à tenir sa partie, ainsi que l'invention (improvisation, arrangements simples, MAO à visée formative). Il encourage une hygiène de pratique (prévention des troubles, gestion du trac) et l'autonomie : choisir un programme réalisable, s'entraîner efficacement, préparer une courte restitution. Une attestation de parcours peut être délivrée en fin d'année (contrôle continu + participation aux projets).

6.3 Le parcours adulte en théâtre

Ouvert aux adultes débutants ou confirmés, le parcours théâtre articule jeu collectif, improvisation guidée et travail corps/voix/texte (respiration, diction, présence, adresse). Les séances alternent exercices, exploration de scènes contemporaines et classiques, et écriture scénique simple (adaptations, montage). Sont proposées des rencontres et des sorties dans le cadre de l'école du spectateur.

6.4 Les objectifs pédagogiques en théâtre

Le parcours vise la confiance en soi sur le plateau, la disponibilité au partenaire et l'écoute du groupe, l'affirmation de la voix (articulation, projection, intentions) et la lisibilité du geste (ancrage, mobilité, adresse). Il installe des repères d'analyse et de dramaturgie pour comprendre et jouer un extrait, développe la mémoire active du texte et la capacité à

composer un court rôle. L'objectif final est d'atteindre une présence scénique claire et une autonomie de répétition suffisante pour prendre part à une petite forme publique.

7. LE PARCOURS COMPAGNONNAGE :

Le parcours propose à des élèves motivés un parcours 'immersion et de tutorat avec un(e) compagnon(ne) enseignant artiste invité, musicien, danseur, acteur confirmé, articulé à la pratique collective et à la scène, en individuel et/ou en collectif.

8. LES PARCOURS ADAPTES - PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-INCLUSION :

Le Conservatoire du Vexin accueille tout élève en situation de handicap et construit, dès l'entretien d'inscription, un parcours adapté fondé sur le principe d'aménagements raisonnables et dans la mesure de l'établissement. Sous la coordination des deux référents handicap (pédagogique et organisationnel), un plan d'accompagnement est co-élaboré avec l'élève et sa famille (et, le cas échéant, l'EN/AESH, SESSAD-IME, CCAS), précisant les objectifs, les modalités d'apprentissage et les aménagements nécessaires : ajustement des temps et des contenus, travail en duo/mini-groupe, séances apaisées et pauses, supports accessibles (pictogrammes, partitions agrandies/contrastées, formats audio/numériques), instrumentarium et postures adaptés, ainsi que l'accessibilité scénique (lumière/son, repères de plateau). Les évaluations s'effectuent en contrôle continu avec adaptations (orales/visuelles, modules fractionnés), sans renoncer aux exigences de progression et de plaisir de jouer ; des attestations ou validations modulaires peuvent formaliser les acquis. Un bilan semestriel actualise le plan, dans le respect du RGPD et de la confidentialité. L'objectif est de garantir à chacun une réelle accessibilité pédagogique et artistique, l'inscription dans les collectifs quand c'est possible, et une trajectoire sécurisée vers l'autonomie et la scène.

9. LES PRATIQUES COLLECTIVES :

Les pratiques collectives sont au cœur du projet pédagogique du conservatoire du Vexin. Elles donnent sens aux apprentissages individuels, entretiennent la motivation, ouvrent les élèves à des répertoires variés et développent l'écoute, la créativité et la coopération. Elles constituent aussi un moteur de la vie culturelle locale, grâce à une saison itinérante et à des restitutions régulières sur les trois antennes (Magny-en-Vexin, Marines, Vigny) et "hors les murs".

9.1 Le Rôle pédagogique et artistique des pratiques collectives

Jouer, chanter ou danser à plusieurs installe des réflexes essentiels : tenir une partie, se caler rythmiquement, ajuster l'intonation, projeter un geste ou une intention, répondre au chef(fe) ou au partenaire. Les collectifs permettent d'explorer des esthétiques complémentaires (classique, jazz, musiques actuelles, répertoires chorégraphiques et théâtraux), de pratiquer l'improvisation et d'expérimenter l'interdisciplinarité (projets musique-danse-théâtre). Ils favorisent la confiance en soi et l'engagement scénique.

9.2 Organisation et obligations

En parcours étude musique, la pratique collective est obligatoire du 1er au 2e cycle ; elle est centrale en 3e cycle et dans les parcours libres/adultes.

En danse et théâtre, le travail sur l'espace scénique (ateliers, créations, petites formes) rythme l'année et s'inscrit dans la saison pédagogique.

L'équipe pédagogique oriente chaque élève vers le collectif le plus adapté à son niveau, son âge et son projet (avec possibilité d'évolution en cours d'année).

La présence assidue aux répétitions et aux restitutions est partie intégrante de l'évaluation continue.

9.3 Évaluation et valorisation

Les pratiques collectives sont évaluées en contrôle continu (assiduité, qualité d'écoute, tenue de pupitre/partie, musicalité, autonomie) et valorisées en public : auditions, ateliers ouverts, concerts, spectacles et sorties de résidence. Elles comptent pour les passages de cycle, alimentent les portfolios d'élèves et, pour les parcours Compagnonnage, donnent lieu à au moins une restitution par an.

L'offre de collectifs (exemples selon antennes et projets) :

Chœurs enfants/ados/adultes, ensembles cordes/bois/cuivres, musique de chambre, big band, ateliers musiques actuelles/MAO, percussions (classiques et tambours), ateliers impro/jazz, ensembles guitares, projets transversaux musique-danse-théâtre, "école du spectateur" et résidences avec artistes invités. L'Orchestre du Vexin et des co-plateaux fédèrent ponctuellement les élèves de plusieurs antennes.

10. LA FILIÈRE VOIX :

Elle s'adresse aux enfants, adolescents et adultes, du débutant au confirmé.

10.1 L'organisation pédagogique

Un cours individuel de technique vocale de 20 à 45 min selon le niveau.

Les objectifs pédagogiques : La respiration, la coordination corporelle, les expressions musicales et scéniques, l'articulation et la déclamation de texte, la justesse, la tessiture, l'anatomie et l'hygiène vocale, la littérature du répertoire vocal.

La pratique collective (obligatoire) : Chorale / chœur et musique de chambre vocale.

Les objectifs pédagogiques de la chorale : l'écoute et le comportement dans le contexte de la polyphonie, la technique vocale et l'expression musicale, la prise de conscience et la présence scénique en groupe, la tenue de pupitre, le chant en collectif, le rythme.

Les objectifs pédagogiques abordés en cours de formation musicale :

-Sur un support de lecture chantée : la diction, la phonétique des langues

-En application sur un répertoire chanté : la lecture, l'oreille, le rythme.

-En musiques actuelles amplifiées : les objectifs pédagogiques intègrent une approche au micro et aborde les styles spécifiques jazz / musiques actuelles.

10.2 Les répertoires et la scène

Du baroque au contemporain, polyphonies, chanson/jazz/MA.

-Un travail régulier de présence scénique : écoute, adresse, texte, mouvement.

-Des restitutions inscrites dans la saison (petites formes, concerts).

10.3 L'évaluation

Le contrôle continu (assiduité, progression technique, musicalité, collectif).

L'examen de fin de cycle : un programme court comprenant une pièce a cappella / une pièce avec accompagnement, une pièce d'ensemble.

10.4. L'autonomie et orientation

La filière voix vise à développer l'autonomie des élèves : ils apprennent à conduire leur échauffement, à préparer un programme cohérent et à s'auto-évaluer à partir de critères partagés.

Ils se forment à la scène par une participation régulière aux restitutions de la saison (petites formes, concerts). Selon les projets et les niveaux, l'orientation peut conduire vers un parcours

amateur abouti, un compagnonnage ou des passerelles vers le cycle menant au Diplôme National et vers une voix préprofessionnelle.

11. LA TRANSVERSALITÉ :

Le Conservatoire du Vexin favorise les croisements entre musique, danse et théâtre afin d'enrichir les apprentissages, développer la créativité et relier technique, interprétation et scène. La démarche tend à favoriser des ateliers communs musique-théâtre (corps/voix/texte, écoute, présence) et associe la danse pour le travail de l'espace, du mouvement et du rythme. Au-delà des parcours, des projets transversaux, résidences d'artistes et créations tendent à réunir plusieurs disciplines ; des ouvertures vers d'autres arts (arts plastiques/visuels, cirque, patrimoine) sont encouragées avec les partenaires du territoire. La participation à ces actions peut être intégrée aux parcours (évaluations partagées, restitution publique) et fait l'objet d'une coordination pédagogique.

12. L'ÉCOLE DU SPECTATEUR :

Aller voir des spectacles fait partie de la formation : cela nourrit la culture artistique, l'éclectisme et le sens critique. Il est recommandé aux élèves (et à leurs familles) d'assister au moins une fois par trimestre à une représentation (musique, danse, théâtre) sur le territoire intercommunal ou dans les scènes voisines, en complément des manifestations du conservatoire. Des sorties accompagnées peuvent être proposées (bords de scène, rencontres), avec autorisation parentale pour les mineurs ; le coût des billets reste à la charge des usagers, dans la limite des tarifs réduits négociés. Un retour pédagogique (fiche d'écoute/regard, échanges en classe) valorise l'expérience dans le suivi des élèves et peut compter dans l'évaluation continue.

Annexes :

- Maquettes pédagogiques
- Offres et créneaux proposés par antenne (référence plaquette « Nos cours 2024-2025 »)